

# CONSEIL MUNICIPAL DU 10 AVRIL 2017

Le dix avril deux mil dix-sept à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de PLANFOY, dûment convoqué dans les délais légaux le 3 avril 2017, s'est réuni en Mairie, salle du Conseil, sous la présidence de M. Jean-François LOUISON, Maire

**PRESENTS** : Jean-François LOUISON, Maire, Mohamed ARJDAL, 1<sup>er</sup> adjoint, Josèphe BUGAJ, 2<sup>ème</sup> adjointe, Ivan BERARD, 3<sup>ème</sup> adjoint, Denise BLANC, Isabelle LARGERON, Fabienne VEY, Sofia SANCHEZ, Marie-Claire SAUNIER, Gilles BONNEAUD et Patrice BLAISE, Conseillers Municipaux.

**ABSENT EXCUSE** : François-Xavier BRUNON, Jacques LAVOUE et Samiha GUERGOUZ

**POUVOIRS**: Jacques LAVOUE donne pouvoir à Jean-François LOUISON  
Samiha GUERGOUZ donne pouvoir à Josèphe BUGAJ

**SECRETAIRE DE LA SEANCE** : Isabelle LARGERON, conseillère municipale

La séance débute à 20h00

Le compte rendu du Conseil Municipal du 27 mars 2017 est adopté à l'unanimité.

## FINANCES

### Indemnité de fonction des élus

Vu les articles L2123-20 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le nombre d'habitants de la commune porté à 1030 au 1er janvier 2017,

M. Jean-François LOUISON, maire, expose que les fonctions de Maire et d'adjoint donnent lieu au versement d'indemnités destinées à compenser les frais que les élus engagent pour le compte de la collectivité. Il annonce que pour les communes de 1 000 à 3 499 habitants l'indemnité allouée au Maire est fixée à son taux maximal soit 43% de l'indice brut terminal de la fonction publique et pour les adjoints d'une commune de 1 000 à 3 499 habitants à 16.5% de l'indice brut terminal de la fonction publique.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de ne pas utiliser l'enveloppe globale dans sa totalité et de verser également une indemnité de fonction aux conseillers municipaux.

Il décide de verser, à partir du premier avril 2017, les indemnités suivantes:

Nom	Prénom	Fonction	Pourcentage de l'indice brut terminal de la fonction publique
LOUISON	Jean-François	Maire	12.9%
ARJDAL	Mohamed	1 <sup>er</sup> adjoint	2.59%
BUGAJ	Josèphe	2 <sup>ème</sup> adjoint	2.59%
BERARD	Ivan	3 <sup>ème</sup> adjoint	2.59%
BLANC	Denise	conseillère municipale	2.59%
LARGERON	Isabelle	conseillère municipale	2.59%
VEY	Fabienne	conseillère municipale	2.59%
BRUNON	François-Xavier	conseiller municipal	2.59%
SANCHEZ	Sofia	conseillère municipale	2.59%
LAVOUE	Jacques	conseiller municipal	2.59%
SAUNIER	Marie-Claire	conseillère municipale	2.59%
BONNEAUD	Gilles	conseiller municipal	2.59%
GUERGOUZ	Samiha	conseillère municipale	2.59%
BLAISE	Patrice	conseiller municipal	2.59%

### SIVO – Festival des Oreilles en pointe – convention 2017

Monsieur le Maire rappelle que chaque année la commune de Planfoy participe au festival des Oreilles en Pointe, organisé par le SIVO (Syndicat Intercommunal de la Vallée de l'Ondaine).

La commune s'engage à accueillir un spectacle au cours du mois de novembre.

Pour l'année 2017, le montant de la participation s'élève à 1 200 € et le versement est réparti comme suit :

30% le 30 juin

30% le 31 août

Le solde le 30 novembre à la fin de l'opération

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- approuve cette convention et autorise Monsieur le Maire à la signer,
- désigne Yannick VEROT comme référent auprès de la direction artistique et la coordination du festival,
- inscrit les crédits correspondants au compte 6554 du budget principal.

*Monsieur le Maire quitte la salle pour le vote des Compte administratifs 2016*

### EAU – approbation du Compte Administratif 2016

Madame Sofia SANCHEZ, conseillère municipale déléguée aux affaires financières, présente le compte administratif du budget du service de l'EAU pour l'année 2016, lequel peut se résumer ainsi :

- section d'exploitation : excédent de 10 478.06 €
- section d'investissement : excédent de 26 113.28 €

Il est adopté à l'unanimité.

### ASSAINISSEMENT - approbation du Compte Administratif 2016

Madame Sofia SANCHEZ, présente le compte administratif du budget du service de l'ASSAINISSEMENT pour l'année 2016, lequel peut se résumer ainsi :

- section d'exploitation : excédent de 8 750.71 €
- section d'investissement : excédent de 41 653.20 €

Il est adopté à l'unanimité.

**MULTISERVICES - approbation du Compte Administratif 2016**

Madame Sofia SANCHEZ, présente le compte administratif du budget du MULTISERVICES pour l'année 2016, lequel peut se résumer ainsi :

- section d'exploitation : excédent de 607.17 €
- section d'investissement : déficit de 1 474.52 €

Il est adopté à l'unanimité.

**CHAUFFERIE BOIS EXBRAYAT - approbation du Compte Administratif 2016**

Madame Sofia SANCHEZ, présente le compte administratif du budget de la CHAUFFERIE EXBRAYAT pour l'année 2016, lequel peut se résumer ainsi :

- section d'exploitation : excédent de 7 263.71 €

Il est adopté à l'unanimité.

**COMMUNE - approbation du Compte Administratif 2016**

Madame Sofia SANCHEZ, présente le compte administratif du budget principal de la COMMUNE pour l'année 2016, lequel peut se résumer ainsi :

- section d'exploitation : excédent de 164 674.97 €
- section d'investissement : déficit de 121 819.29 €

Il est adopté à l'unanimité.

*Monsieur le Maire reprend part au débat*

**BUDGET EAU – approbation du Compte de Gestion 2016**

Madame Sofia SANCHEZ explique qu'après vérifications, le compte de gestion est en tout point identique au compte administratif.

Le conseil municipal déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2016 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**BUDGET EAU – affectation des résultats du CA 2016 au BP 2017**

Le Compte Administratif 2016 du budget EAU ayant été approuvé, Madame Sofia SANCHEZ propose aux membres du Conseil Municipal d'affecter les résultats suivants au Budget Primitif 2017:

CA	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	65 890.17 €	Dépenses	7 513.75€
	Recettes	76 368.23 €	Recettes	33 627.03 €
	Excédent	10 478.06 €	Excédent	26 113.28 €
	Report excédent exercice 2015	49 360.16 €	Report excédent exercice 2015	206 445.96 €
	Excédent de 59 838.22 € imputé au BP 2017 au c/002		Excédent de 232 559.24 € imputé au BP 2017 au c/001	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'affectation des résultats présentée par Monsieur le Maire.

**BUDGET EAU – approbation du BP 2017**

Le budget primitif du service de l'EAU est adopté à l'unanimité ; il s'équilibre en dépense et en recettes comme suit :

- section de fonctionnement : 135 790.74 €
- section d'investissement : 320 085.99 €

**BUDGET EAU – approbation des tarifs du service public**

Le conseil municipal décide de ne pas augmenter les tarifs du service de l'EAU.

**BUDGET ASSAINISSEMENT – approbation du Compte de Gestion 2016**

Madame Sofia SANCHEZ explique qu'après vérifications, le compte de gestion est en tout point identique au compte administratif.

Le conseil municipal déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2016 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**BUDGET ASSAINISSEMENT – affectation des résultats du CA 2016 au BP 2017**

Le Compte Administratif 2016 du budget ASSAINISSEMENT ayant été approuvé, Madame Sofia SANCHEZ propose aux membres du Conseil Municipal d'affecter les résultats suivants au Budget Primitif 2017:

CA	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	67 608.86 €	Dépenses	59 080.33 €
	Recettes	76 359.57 €	Recettes	100 733.53 €
	Excédent	8 750.71 €	Excédent	41 653.20 €
	Report excédent exercice 2015	0 €	Report déficit exercice 2015	24 850.16 €
	Excédent de 8 750.71 € imputé au BP 2017 au c/002		Excédent de 16 803.04 € imputé au BP 2016 au c/001	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'affectation des résultats.

**BUDGET ASSAINISSEMENT – approbation du BP 2017**

Le budget primitif du service de l'ASSAINISSEMENT est adopté à l'unanimité ; il s'équilibre en dépense et en recettes comme suit :

- section de fonctionnement : 102 451.43 €
- section d'investissement : 99 513.43 €

**BUDGET ASSAINISSEMENT – approbation des tarifs du service public**

Le conseil municipal décide de ne pas augmenter les tarifs du service assainissement.

**BUDGET MULTISERVICES – approbation du Compte de Gestion 2016**

Madame Sofia SANCHEZ explique qu'après vérifications, le compte de gestion est en tout point identique au compte administratif.

Le conseil municipal déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2016 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**BUDGET MULTISERVICES – affectation des résultats du CA 2016 au BP 2017**

Le Compte Administratif 2016 du budget MULTISERVICES ayant été approuvé, Madame Sofia SANCHEZ propose aux membres du Conseil Municipal d'affecter les résultats suivants au Budget Primitif 2017:

CA	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	4 492.83 €	Dépenses	1 474.52 €
	Recettes	5 100.00 €	Recettes	0.00 €
	Excédent	607.17 €	Déficit	1 474.52 €
	Report excédent exercice 2015	11 147.10 €	Report excédent exercice 2015	21 914.06 €
	Excédent de 11 754.27 € imputé au BP 2017 au c/002		Excédent de 20 439.54 € imputé au BP 2017 au c/001	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'affectation des résultats.

**BUDGET MULTISERVICES – approbation du BP 2017**

Le budget primitif du MULTISERVICES est adopté à l'unanimité ; il s'équilibre en dépense et en recettes comme suit :

- section de fonctionnement : 16 854.27 €
- section d'investissement : 24 680.96 €

**BUDGET CHAUFFERIE EXBRAYAT – approbation du Compte de Gestion 2016**

Madame Sofia SANCHEZ explique qu'après vérifications, le compte de gestion est en tout point identique au compte administratif.

Le conseil municipal déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2016 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**BUDGET CHAUFFERIE EXBRAYAT – affectation des résultats du CA 2016 au BP 2017**

Le Compte Administratif 2016 du budget de la CHAUFFERIE bois EXBRAYAT ayant été approuvé, Madame Sofia SANCHEZ propose aux membres du Conseil Municipal d'affecter les résultats suivants au Budget Primitif 2017:

CA	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	34 873.38 €		Pas d'investissement car c'est le SIEL qui est propriétaire de la chaufferie
	Recettes	42 137.09 €		
	Excédent	7 263.71 €		
	Report excédent exercice 2015	439.46 €		
	Excédent de 7 703.17 € imputé au BP 2017 au c/002			

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'affectation des résultats.

**BUDGET CHAUFFERIE EXBRAYAT – approbation du BP 2017**

Le budget primitif du MULTISERVICES est adopté à l'unanimité ; il s'équilibre en dépense et en recettes comme suit en section de fonctionnement : 45 840.26 €

**BUDGET CHAUFFERIE EXBRAYAT – approbation des tarifs**

Monsieur le Maire propose de modifier les tarifs de la chaufferie au 16 juin 2017 en diminuant la redevance sur consommation :

**Partie fixe mensuelle**

- R2 Provision / kw installé : 22 €
- R3 Garantie / kw installé : 13.64 €
- R4 Quote part amo / kw installé : 21.73 €

**Redevance sur consommation** : 62.00 € / MWH consommés (65.00 en 2016)

Le conseil municipal adopte ces nouveaux tarifs à l'unanimité.

**BUDGET PRINCIPAL – approbation du Compte de Gestion 2016**

Madame Sofia SANCHEZ explique qu'après vérifications, le compte de gestion est en tout point identique au compte administratif.

Le conseil municipal déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2016 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**BUDGET PRINCIPAL – affectation des résultats du CA 2016 au BP 2017**

Le Compte Administratif 2016 du budget principal de la COMMUNE ayant été approuvé, Madame Sofia SANCHEZ propose aux membres du Conseil Municipal d'affecter les résultats suivants au Budget Primitif 2017:

CA	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	622 217.36 €	Dépenses	608 745.95 €
Recettes	786 982.33 €	Recettes	486 926.66 €	
Excédent	164 674.97 €	Déficit	121 819.29 €	
Report excédent exercice 2014	0 €	Report excédent exercice 2015	80 502.93 €	
Excédent de 164 674.97 € imputé au BP 2017 au c/1068		Excédent de 41 316.36 € imputé au BP 2017 au c/001		

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'affectation des résultats.

**BUDGET PRINCIPAL – approbation du BP 2017**

Madame Sofia SANCHEZ présente les différents projets d'investissements pour les années à venir et expose leurs plans de financements.

Le budget primitif de la COMMUNE est adopté à l'unanimité ; il s'équilibre en dépense et en recettes comme suit :

- section de fonctionnement : 716 405.01 €
- section d'investissement : 525 796.61 €

**BUDGET PRINCIPAL – vote des taux d'imposition pour l'année 2017**

Le conseil municipal décide, à l'unanimité de ne pas augmenter les taux d'imposition pour l'année 2017. Ils restent donc identiques à l'année dernière, à savoir :

- Taxe d'Habitation : 9.00 %
- Taxe Foncier bâti : 16.40 %
- Taxe Foncier non bâti : 44.70 %

**BUDGET PRINCIPAL – participation du budget de la commune à celui du CCAS**

Le conseil municipal décide à l'unanimité :

- de verser une subvention de fonctionnement d'un montant de 2600.00 € au budget du CCAS,
- d'inscrire les crédits en dépense au compte c/657362 du BP 216

**Subvention communale aux associations**

Madame Sofia SANCHEZ, conseillère municipale, dresse la liste des associations et du montant de la subvention proposée:

OGEC	30 000 €
La bande à Maurice	1 000 €
APE	3 500€

Concernant les autres associations, le montant des subventions sera approuvé ultérieurement.

**Participation du budget de la commune au budget CCAS**

Monsieur le Maire annonce qu'il y a lieu de faire une subvention de fonctionnement du Budget Principal de la Commune au CCAS

**Commune – Compte de dépenses**

Chapitre	Compte	Nature	Montant
65	65736	Subvention fonctionnement CCAS	2 000,00 €

**CCAS – Compte de recettes**

Chapitre	Compte	Nature	Montant
74	7474	Subvention communale	2 000,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette délibération

*En l'absence d'autres questions, la séance est levée à 21h41*